

Assemblée Générale Union des jeunes gens

Stand de Chanoz-Brocard le 14 juillet 2020

L'Assemblée est ouverte par M. Daniel Bron qui souhaite la bienvenue aux membres.

Présentation de l'ordre du jour qui est accepté par l'assemblée.

La liste de présence est signée

Excusées : Laurence et Déborah Bron

Rapport de l'abbé-président

Après l'assemblée du 1^{er} octobre 2019, un travail a été fait pour établir les nouvelles bases pour le nouveau statut de l'abbaye. Une

assemblée générale avait été agendée au début du mois de mai de cette année qui fut mise en suspens à cause du COVID 19.

Dès la possibilité de prévoir une nouvelle date et le délai nécessaire pour la publication de la convocation dans La Feuille des Avis Officiels.

Rapport du trésorier

Charles Monod

1. Charges : 334.10 francs (essentiellement des frais de commissions)
2. Produits du compte de dépôts : 636.85 francs
3. Actifs : 33'770.65
4. Composé d'un compte dépôt 23'633.85 francs
5. Compte épargne BCV : 10136.80 francs
6. Prêt de la part des fusiliers et de la réunion d'automne pour la fête des abbayes de 2016 qui a été remboursé.

Les comptes ont été vérifiés par M. Andrée Marguerat et M. Lucien Chamorel qui donnent décharge au trésorier et demande à l'assemblée de les acceptés tel qu'ils sont présentés.

Election du conseil

Le conseil reste le même

Admissions/démissions

Pas d'amission ou de démission

Modifications des statuts :

Prise de parole par M. Charles Monod.

La volonté durant l'assemblée général de 2019 était de trouver une solution pour pouvoir modifier les statuts de l'union des jeunes gens de Lutry datant de 1845.

Il redonne lecture de l'article 26 des statuts de 1845, lequel donne les directives pour pouvoir modifier en partie ou dans sa totalité les statuts.

La procédure ayant été suivie scrupuleusement, depuis l'AG de 2019, les annonces par courrier et dans La Feuille des Avis Officielles (FAO)

M. Charles Monod donne lecture des 39 articles des nouveaux statuts sur lequel l'assemblée de ce soir devra voter.

Le projet a été réalisé en s'inspirant de l'abbaye ayant des statuts les plus récents soit ceux de La Réunion d'automne.

Ouverture du débat/questions/oppositions

L'Abbé-Président, M. Daniel Bron ouvre la discussion pour toutes questions concernant ces statuts.

Aucuns membres présents ne souhaitant prendre la parole.

L'Abbé-Président demande à l'assemblée de bien vouloir passer au vote.

Les nouveaux statuts sont acceptés par tous les membres présents et ayant droit au vote.

Dès lors, les nouveaux statuts remplaceront ceux rédigés en 1845. Il est
expliqué que ces nouveaux statuts pourront servir de base, pour créer les statuts de la nouvelle
Abbaye,

Lors d'une assemblée extraordinaire courant novembre pour discuter et prévoir la fusion des trois
Abbayes.

La parole n'étant plus demandée.

L'assemblée est levée

Marie-France Bron